

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/11/2022

Dossier complet le :

24/11/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0353

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier à usage de commerce, résidence jeunes travailleurs, résidence seniors et logements en accession sur la commune de Marseille, 122 rue Saint-Jean du Désert.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GREEN CITY IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Coralie RAYNAL- Directrice Régionale

RCS / SIRET

53127292000012

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000.
Rubrique 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet de construction de logements prévoit la création d'une surface de plancher totale de 12 338 m <sup>2</sup> et un parking de stationnement pour le supermarché de 103 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en un projet de construction d'un ensemble de bâtiments sur la commune de Marseille (13), constitué de:

- Une résidence jeunes travailleurs de 125 logements de type T1 bis;
- Une résidence Seniors de 70 logements de type : 23 T1 bis/ 41 T2 / 6 T3;
- Un bâtiment de 52 logements en accession de type : 1 T1 bis/ 21 T2 / 23 T3/ 7 T4;
- Un supermarché AUCHAN en RDC et de 2 110 m<sup>2</sup> SDP.

Il est également prévu les aménagements suivants :

- Des espaces verts collectifs et des jardins d'au moins 3 347 m<sup>2</sup> (40%), des cheminements piétons et de nombreuses plantations d'arbres,
- 204 places de stationnement en sous-sol pour l'ensemble de l'opération.

La parcelle du projet est déjà urbanisée à l'état actuel avec peu d'espace vert (1890 m<sup>2</sup>, soit environ 22.5% du terrain). Elle est occupée par le supermarché AUCHAN existant avec son parking de stationnement en sous-sol et en extérieur ainsi que sa station de service.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé dans le 12ème arrondissement de Marseille (zone UC3 du PLUi de Marseille pour ce projet). Ce secteur a pour objectif de développer de collectifs discontinus dont la forme dominante est l'habitat collectif.

L'objectif du projet est de réaménager le site pour intégrer l'habitat collectif en conservant l'activités commerciale existante. Les objectifs du projet seront conformes au PLUi de Marseille et à la politique de la ville en termes d'urbanisation de ce secteur. Ce projet permettra de mieux valoriser cette parcelle urbanisée, occupée actuellement par un seul supermarché avec son parking et station de service, en développant l'habitat collectifs et en améliorant la qualité paysagère et environnementale du site.

Ce projet sera surtout intégré dans son environnement en assurant trois points importants:

- 1- Développement de l'espace vert du site de 22.5% à 40% avec un traitement paysager de qualité, varié et compatible avec les occupations projetés (résidence jeunes actifs, résidence seniors, logements en accession);
- 2- Mise en place d'un nouveau système de gestion des eaux pluviales conforme aux enjeux du secteur ;
- 3- Mise en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation pour préserver l'environnement et la santé humaine.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 2ème trimestre 2023. les travaux sont programmés en deux phases d'une durée totale estimée de 2 ans.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Terrassements généraux et travaux préparatoires (démolition des aménagements existants et suppression des réseaux existants),
- Réalisation des réseaux primaires desservant chaque bâtiment,
- Réalisation des voiries provisoires,
- Terrassements généraux (sous-sol, plateformes voirie et bâtiment),
- Constructions des bâtiments,
- Réalisation des réseaux secondaires de desserte des bâtiments,
- Réalisation des voiries définitives (reprise du revêtement de surface),
- Réalisation des aménagements paysagers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de la population liée aux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier.

A noter que la suppression de la station-service après projet permettra de compenser une partie de l'augmentation du trafic. De plus, la localisation de ce projet à proximité de deux rond-points liant plusieurs axes routiers permettra d'absorber le trafic engendré. La présence d'une ligne de tram et arrêts de bus à proximité du projet ainsi que deux voies cyclable en face du site permettra de faciliter les déplacements doux.

Le projet prévoit la mise en place d'une capacité de stationnement de 187 vélos.

Des parkings en sous-sol seront créés afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents selon le besoins du PLUi.

Dans le cadre du présent projet, il sera réalisé 204 places minimum de stationnement en sous-sol des bâtiments . Les parkings seront équipés en bornes pour voitures électriques.

L'accès au projet se fera via l'accès actuel depuis la rue Saint Jean du Desert. L'entrée et la sortie du projet seront séparées afin de créer un circulation en boucle, sécurisée et fluide.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire,
- Déclaration "loi sur l'eau" selon la rubrique 2.1.5.0 des articles L.214-2 à 6 du Code de l'Environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière	8 375 m <sup>2</sup>
Toits et terrasses	4 077 m <sup>2</sup>
Voirie, cheminement piétons, Espaces verts	784 m <sup>2</sup>
Dont pleine terre	3360 m <sup>2</sup>
	2305 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

122 Rue Saint Jean du Désert  
13012 MARSEILLE

Parcelle section 876 C n° 66

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Marseille est concernée par: - le PPBE du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 30 juillet 2019, - L'Arrêté du 11/12/2000 relatif au classement sonore des voies ferrées, - Le PEB de l'aérodrome de Marseille Provence approuvé le 04/08/2006, - L'arrêté du 19 mai 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département 13.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte par : - un PPR inondation Aygalades approuvé le 21/06/2019; - un PPR inondation approuvé le 24/02/2017 - un PPR incendie de Forêt approuvé le 22/05/2018; - un PPR Retrait-Gonflement des argiles approuvé le 27/06/2012; - un PPR mouvement de Terrains approuvé le 19/10/2002; - un PPRT société ARKEMA approuvé le 04/11/2013;
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la cartographie des sites et sol pollués de la base de données du site Goérisques, la parcelle du projet n'est pas située dans un site ou sur des sols pollués. Deux anciens sites industriels et activités de services sont repérés aux abords du projet: - Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique/Carrosserie Garlaban (PAC1313260) à environ 20 m à l'Est du projet. - Société Maurice Audouard (PAC1300992) à environ 73 m au Sud du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est située à environ 1.9 km au Nord du site Natura ZSC "CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET"(FR9301602).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de nouveaux logements impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. En raison du nombre de logements, de l'activité commerciale et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable à environ 74 m <sup>3</sup> /jour. La Commune est alimentée essentiellement par la Durance (80%) et du Verdon (20%) avec une ressource souterraine de secours (puits Saint Joseph).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.  Les parkings seront réalisés en sous-sol ce qui conduira à l'excavation des terres. Celles-ci seront réutilisées sur site pour aménager les espaces verts, les terres non utilisées seront évacuées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.  Les parkings seront réalisés en sous-sol ce qui conduira à l'excavation des terres. Celles-ci seront réutilisées sur site pour aménager les espaces verts, les terres non utilisées seront évacuées.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport de l'étude des incidences Natura 2000 fourni en annexe 8 a conclu l'absence d'impact du projet sur le réseau Natura 2000 (pages, 47 et 49). Il est également indiqué en page 23 que le site du projet se trouve à distance des éléments de la trame verte et bleue de la SRCE.  Néanmoins, le maître d'ouvrage s'engage à respecter l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation présentées dans ce rapport Natura 2000.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport de l'étude des incidences Natura 2000 fourni en annexe 8 a conclu l'absence d'impact du projet sur le réseau Natura 2000 (pages, 47 et 49). Il est également indiqué en page 23 que le site du projet se trouve à distance des éléments de la trame verte et bleue de la SRCE.  Néanmoins, le maître d'ouvrage s'engage à respecter l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation présentées dans ce rapport Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est déjà urbanisée. Elle est occupée par un supermarché avec son parking en extérieur et une station-service. Le projet permettra de créer 40% d'espace vert contre 22.5% à l'état actuel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en dehors des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone faiblement à moyennement exposée au risque de retrait- gonflement des argiles avec enjeux (B2). Le projet est concerné par le risque sismique faible. La conception du projet prendra en compte ces risques. Le projet n'est pas concerné par les risques inondation et feux de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une augmentation du trafic et des déplacements à proximité du site. Cependant, la suppression de la station service existante permettra de compenser une partie de cette augmentation du trafic. De plus, le projet est situé entre deux rond-points et à proximité des transports en communs (Bus, tram) permettant de fluidifier le trafic. Deux pistes cyclables sont aménagées en face du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser (cf. annexe 7). En phase opérationnelle, une partie du projet sera exposée aux nuisances sonores de la rue ST Jean du Désert (catégorie 3). En revanche, la conception du projet prendra en compte cette contrainte du bruit, un isolement acoustique adéquat contre le bruit sera mis en place conformément aux dispositions des articles R.571-34 et R.571-43 du Code de l'environnement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long de l'accès du projet.</p> <p>Les éclairages projetés seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut possible . Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas).</p> <p>L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé. la Zone éclairée par le projet est présentée sur la figure 6 (page 16) du rapport Natura 2000.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire. En revanche le projet bénéficiera de: +20% d'espaces verts qui contribuera à l'amélioration de la qualité d'air; une majeure partie des logements seront bi-orientée pour assurer une ventilation naturelle des habitations; Une architecture bio-climatique pour garantir le confort des occupants (été/hivers); Des cheminements piétons et cyclables pour faciliter l'utilisation des modes doux. De plus, la vitesse de circulation dans la zone du projet sera limitée à 30 km/h.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial adapté au projet avec un rejet régulé dans le réseau pluvial communal. Le dimensionnement des ouvrages se fera conformément au PLUi de Marseille.</p> <p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.</p> <p>Les terres propres excavées seront réutilisées sur site pour réalisation des espaces verts.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité commerciale existante sera maintenue après projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir annexe 7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Un site déjà urbanisé aujourd'hui, une zone déjà anthropisée et bien desservie par les réseaux VRD publics.
- L'opération est située en dehors et à distances significatives des zones réglementaires à enjeux environnementaux,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère qualitative), volumes bâtis...

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Annexe 8 - Etude des incidences Natura 2000.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

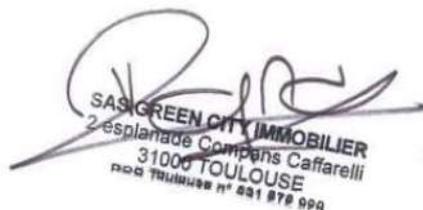


Fait à TOULOUSE

le, 22/11/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



SAS GREEN CITY IMMOBILIER  
2 esplanade Compans Caffarelli  
31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE n° 831 878 998